

Exercice d'analyse des contrats utilisant OpenLandContracts.org

1. Les parties, et la protection des actifs liés au investissement

Trouvez le contrat de concession de la Société La Millénaire Forestière en République démocratique du Congo.

- a. Qui sont les parties à ce contrat ?
- b. Regardez l'annotation intitulée « *Droits d'accès à la zone de concession (pour des parties non contractantes)* » : quel acteur non contractant tient de tels droits d'accès ?
- c. Y-a-t-il des protections contre l'expropriation de l'investissement ?

2. Obligations de travaux et autres responsabilités

Trouvez la *Société Bois et Placages de Lopola (BPL), Contrat de Concession Forestière* de Congo.

- a. Trouvez l'annotation concernant les obligations de travaux. Quelles sont les obligations de travaux de la société ?
- b. Trouvez l'annotation intitulée « *Protection de l'environnement* ». Qui doit mettre en place une unité de lutte anti-braconnage ?
- c. Trouvez l'annotation concernant la formation. Quelles sont les obligations de travaux de la société, et sont-elles suffisamment concrètes ?

3. Les programmes de protection de l'environnement et les habitants

Trouvez *SOSUCAM, Bail Emphytéotique et Décret d'Autorisation N. 2006/087* du Cameroun et *China Light Industrial Corporation for Foreign Economic and Technical Cooperation (CLETC), Contrat de Concession Agricole* du Mali.

- a. Est-ce que l'un ou l'autre contrat oblige l'entreprise à réaliser une étude socio-environnementale ?
- b. Qui doit fournir de l'argent supplémentaire pour cette étude ?

4. L'utilisation d'eau

Comparez les provisions concernant l'utilisation d'eau dans le *Petrotech, Bail Foncier* du Mali et dans *Olam Palm Gabon, Convention portant Concession de Baux Emphytéotiques* (sans date) du Gabon.

- a. Chaque entreprise a quels droits concernant l'utilisation d'eau ?
- b. Existe-t-il des protections pour d'autres utilisateurs d'eau ?

5. La clause de stabilisation

Trouvez les clauses de stabilisation dans le *Sud Cameroun Hevea S.A., Convention d'établissement* de Cameroun et dans *La Congolaise Industrielle des Bois OLAM (CIB), Convention d'Établissement* de Congo.

- a. Comparez les clauses de stabilisation. Lequel semble le plus complet ? Lequel est plus limité et pourquoi ?